



Fin de vie â€“ A quand une loi ?

Description

Le Sénat vient de rejeter la proposition de loi censée instaurer un droit à l'aide à mourir, renvoyant le texte à l'Assemblée Nationale pour une nouvelle lecture. Cette décision relance un débat sociétal sensible en France, entre défense du choix individuel et volontés de renforcer les soins palliatifs.

Par Yvette Fokoua.

Un débat s'élargit visuel sur la fin de vie qui a opposé le journaliste Alain Duhamel et l'avocat de Nanterre à comment accrocher mon intérêt. Le sujet m'intéresse normalement et je suis heureuse, qu'abandonné depuis trois ans, il revienne au cœur des débats parlementaires.

Bien sûr, au nom de la liberté d'expression, il est normal que les instances religieuses, et les citoyens qui revendent leur foi, expriment leur opposition au suicide assisté. Ceci, à condition de ne pas culpabiliser ceux qui estiment avoir le droit de choisir l'heure de leur mort et de ne pas faire pression sur les parlementaires pour une éventuelle limitation de ce droit.

Ceux qui réclament le droit de recevoir « un comprimé » qui les déchargera de leur souffrance physique ou psychique ont déjà rifiés leur situation et envisagent la mort comme une fin naturelle à leur vie. Ils ont préparé leur départ avec leurs proches auxquels ils permettent de garder un souvenir aimable et affectueux des moments partagés. Ils ont pris le temps de se dire qu'ils aiment et aucun regret comme « j'aurais voulu lui dire à! » ne viendra hanter la famille à l'heure certes, mais sereine.

L'adieu n'est pas assombri face à un mourant déformé par la douleur ou qui souffre atrocement de ne pas pouvoir satisfaire lui-même ses besoins les plus importants.

Les opposants à une loi concernant la fin de vie vont mettre en avant la possibilité d'avoir recours aux soins palliatifs qui apportent un peu de confort aux malades ; mais qui peut en profiter ? La moitié de la population seulement selon les statistiques. C'est bien peu, c'est très inégalitaire et surtout, cela ne répond pas aux souhaits des trois quarts de la population, selon, encore, les statistiques.

L'argument selon lequel « Dieu seul aurait le droit de reprendre une vie qu'il a donné » traverse l'ensemble des religions, quels que soient le culte ou la divinité invoquée. Or la fin de vie relève avant tout d'une réflexion intime et éthique, propre à chaque individu. Chacun est

libre d'exprimer ses convictions, mais celles-ci ne sauraient être imposées pour priver autrui de la liberté de mourir dignement, ni pour exposer médecins et proches à des sanctions pénales.

Cette situation n'est pas sans rappeler les débats de 1975 autour de la loi portée par Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. À la même époque, une partie du corps médical s'y opposait, les autorités religieuses se mobilisaient, et des manifestations parfois violentes avaient lieu dans la rue comme au Parlement. Pourtant, la loi fut adoptée. Elle mit fin aux drames des avortements clandestins, responsables de morts, de stérilités et d'emprisonnements, et devint un pilier des droits des femmes, aujourd'hui inscrit dans la Constitution.

Cinquante ans plus tard, une autre loi, fondée elle aussi sur une exigence éthique et humaine, saura-t-elle voir le jour pour répondre aux enjeux de la fin de vie ?

Categorie

1. Humeurs

date crée

17/02/2026